Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del12-141118-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 12	Conseil Municipal du Mercredi 14 novembre 2018
Service Marchés Publics	Domaine de compétence : 1- Commande Publique/1.1 – Marchés Publics

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants : 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Acquisition de fournitures courantes pour les services techniques municipaux de la Commune d'Etaples/mer – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Rapporteur :

Synthèse de la délibération :	Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures courantes pour les services techniques municipaux de la Commune d'Etaples/mer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, 16 juin 2014 et 2 décembre 2014 concernant les délégations du Maire suivant l'article L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Maire n° 17 du 16 juin 2014 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer et à mener à terme la procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures courantes pour le Centre Technique Municipal d'Etaples/mer jusqu'à la signature du marché, y compris la signature des avenants éventuels,

Considérant que les marchés en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il convient de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence,

Considérant que la procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant que la consultation sera décomposée en 6 lots détaillés ci-après et que chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre sans minimum ni maximum passé en application des articles 78 à 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

- Lot 1 : Electricité Bâtiment,
- Lot 2 : Electricité Eclairage Public,
- Lot 3 : Peinture / Revêtements
- Lot 4 : Plomberie,
- Lot 5 : Quincaillerie et petit outillage
- Lot 6 : Quincaillerie pour menuiserie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 66, 67, 68, 78, 79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics suivant le détail ci-après :

  - **<u>Décomposition de la consultation</u>** : 6 lots

  - **<u>Durée des accords-cadres</u>** : 12 mois à compter de la date de leur notification. Ils seront renouvelables 3 fois pour des périodes de 12 mois soit 48 mois au total.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette consultation incluant l'attribution et la notification des marchés ainsi que les éventuels avenants.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT

VILLE D'ETAPLES (Pas-de-Calais)

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.